

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 22 AVRIL 2020

Fourniture de masques

ARCHE Agglo va fournir un masque de protection à chacun des habitants du territoire.

L'Agglo, en partenariat avec les communes du territoire, a pris la décision de commander des masques de protection lavables et réutilisables, en complément de ceux fournis par la Région.

Ces masques ont reçu l'agrément de la direction générale de l'armement en date du 25 mars. Ils ont été commandés à une entreprise tournonnaise travaillant avec des fabricants locaux.

Ouverture des déchèteries

ARCHE Agglo prévoit la réouverture des déchèteries du territoire à compter du lundi 27 avril.

Ainsi, les trois déchèteries gérées par l'Agglo (Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Colombier-le-Vieux) seront de nouveau accessibles pour le grand public, selon des modalités particulières.

Si les horaires d'ouverture restent ceux d'avant le confinement (+ d'infos sur www.archeagglo.fr), l'accès est réglementé :

- Usage exceptionnel limité à un accès par semaine
- Strict respect des consignes et mesures barrière
- Limitation à trois véhicules présents en même temps excepté pour la déchèterie de Tournon : (3 véhicules pour dépôts + 3 véhicules pour déchets verts). Cette mesure est susceptible de générer des temps d'attente et nous demandons aux usagers de faire alors preuve de patience et de courtoisie.
- Nécessité de présenter derrière la vitre du véhicule la carte d'accès ou le justificatif de domicile
- Chaque utilisateur devra se munir de ses propres outils afin d'assurer le nettoyage après le déchargement.
- Aucune assistance au déchargement des véhicules ne sera possible.
- Le port du masque est vivement recommandé
- Se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case «déplacement pour effectuer des achats de première nécessité»

À noter : afin de lutter efficacement contre le dépôt sauvage de déchets verts et contre les éco-buages, la réouverture des déchetteries est nécessaire. Le déplacement des particuliers en vue de se rendre dans une déchetterie fait partie des exceptions (case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité » à cocher). Pour autant, les personnes devront justifier de la nécessité d'un tel déplacement (les volumes de déchets seront contrôlés par les forces de l'ordre), selon une fréquence d'un déplacement par semaine.

Pour information, la déchèterie de Mercuriol-Veunes, gérée par le SIRCTOM, devrait ouvrir la semaine prochaine.